



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24 Conseillers présents : 19 Votants : 23	Séance du 18 novembre 2024
Date de la convocation : 12 novembre 2024	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN (à partir de la délibération Delib20240902), M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD (à partir de la délibération Delib20240906), Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE (à partir de la délibération Delib20240902), Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

Pouvoirs :

M. Didier LIZORET à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Pascale BOURSIN à Mme Fabienne MOREL (jusqu'à la délibération Delib20240901)
M. Hervé ROSE à M. Philippe BERARDI
M. Francis MENARD à M. Pierre JUNQUA (jusqu'à la délibération Delib20240905)
Mme Ymen FARHAT à M. Mustapha MZARI-ROSSI
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

Absents excusés :

M. Valéry DELAGE (jusqu'à la délibération Delib 20240901)
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Bertrand LANGRAND, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2024, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Madame Pascale BOURSIN et Monsieur Valéry DELAGE arrivent en séance.

Le nombre de présents est désormais de 18, le nombre de pouvoirs de 5 et le nombre de votants de 23.

Compte rendu de la commission de l'environnement et du développement durable du 17 octobre 2024

Monsieur PIERRE donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

Rapporteur de la Commission

M. Hervé Rose a manifesté son souhait de ne plus être le rapporteur de la Commission. Il propose qu'un autre membre de la Commission soit désigné pour le remplacer. M. Jérôme PIERRE est désigné nouveau rapporteur de la Commission à l'unanimité.

Territoires Engagés pour la Nature

Le dossier de candidature pour inscrire la commune dans la démarche Territoires Engagés pour la Nature a été transmis en septembre dernier auprès de l'ANBDD, l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable. La Commune s'engage pour 3 années 2025-2027.

L'ANBDD a demandé à la Commune si une journée d'accueil des élus et collectivités de la Région pourrait être programmée en juin prochain à Cormelles le Royal pour présenter les actions mises en place par la Commune pour la préservation de la biodiversité à la salle de l'Orée du Bois.

Les membres de la commission ont également été informés des prochains ateliers TEN prévus sur la Commune :

- **Mercredi 23 octobre 2024** à 14h00 : animation autour du hérisson "piqu'en ville" animée par le Groupe Mammalogique Normand
- **Mercredi 30 octobre 2024** à 14h30 : atelier de construction d'un abri à hérissons animé par M. Didier LIZORET
- **Mercredi 20 novembre 2024** à 14h30 : Atelier "j'accueille les oiseaux en hiver" (mangeoire...) animé par M. Didier LIZORET.

Semaine Développement Durable / PAPP 2025

La prochaine Semaine du développement durable aura lieu du 19 au 24 mai 2025 et sera sur le thème du Cycle de l'eau.

Un rendez-vous a eu lieu avec le Syndicat Eau du Bassin Caennais pour voir quel est le partenariat qui pourrait être mis en place tout au long de l'année sur ce sujet.

Des propositions d'animations et de visites ont été envisagées :

La visite de l'usine de l'Orne, l'usine de traitement d'eau potable du bassin caennais. Cette visite peut être programmée pour les adultes pendant la semaine du développement durable, par exemple le mercredi 21 mai après-midi pour un groupe de 20 personnes maximum.

Elle peut aussi être proposée aux classes du cycle 3 (CM1-CM2) avec des jeux et animée par les Petits Débrouillards pendant l'année.

Le local Jeunes peut également visiter cet équipement avec un focus particulier sur le thème des métiers de l'eau. Cette visite pourra être programmée pendant les vacances d'hiver.

La visite de la STEP, la station d'épuration du Nouveau Monde.

Actuellement, les visites ne peuvent pas avoir lieu mais une visite peut éventuellement être réalisée pendant la semaine du développement durable pour les adultes. Les classes du cycle 3 pourront également la visiter en 2025, s'ils le souhaitent.

Des animations sur les temps scolaires et périscolaires.

Actuellement le syndicat travaille avec un ambassadeur de l'eau pour proposer des activités ludiques à destination des enfants (jeux de cartes, escape room...). Une animation pourrait être proposée aux classes élémentaires sur un temps spécifique dans l'année (film, bar à eau/jeu et escape game). Du matériel pourra également être prêté par le syndicat : un panneau du cycle de l'eau.

Une exposition de kakémonos d'informations pourrait être mise à disposition de la Commune pendant la période de la semaine du développement durable. Elle pourrait être installée au niveau de la médiathèque.

Lors du samedi de clôture de la semaine du développement durable. La Commune pourrait proposer un jeu à réaliser en famille (chasse au trésor, jeu de piste). Le stand de l'eau du bassin caennais pourrait réceptionner les réponses et donner un goodies (écocup ?). Cela permettrait au stand d'être davantage mis en valeur.

A l'occasion de ce rendez-vous, il a également été évoqué les articles qui paraissent dans l'Echo de la Vallée tout au long de l'année et qui reprennent le thème de l'année. 4 articles sont envisagés :

- Un article sur le cycle de l'eau en mars 2025*
- L'usine de traitement de l'eau en juin 2025*
- L'assainissement en septembre 2025*
- Les économies possibles de l'eau en décembre 2025*

Des informations seront également diffusées sur la qualité de l'eau locale.

D'autres rendez-vous sont programmés avec d'autres partenaires : le Conservatoire des Espaces Naturels, le CPIE et un contact sera pris en direct avec l'Agence de l'Eau qui peut fournir notamment des aides pédagogiques (livret...).

Les membres de la commission avaient également été invités à réfléchir à des idées de visite, d'ateliers et d'animations à proposer aux Cormellois et aux enfants de la commune. Il est proposé de réfléchir aux pistes suivantes :

- Un contact a été pris avec le CPIE pour faire venir leur nouvelle exposition sur l'eau.
- Des mousses pourraient être distribués aux Cormellois
- Une sortie pêche et conception de mouches pourrait être organisée avec le Club Mouche
- Un conteur d'eau pour un spectacle pour les Cormellois
- Une visite de la mare et des batraciens et autres animaux qui la colonisent.
- Une conférence sur la qualité de l'eau.

Charte éco-responsable

Conformément à la réunion de toutes les commissions sur le projet d'une charte à destination des associations sur des gestes éco-responsables, les membres de la commission souhaitent que le document proposé pour les associations ait une présentation plus facile à lire. Un projet a été réalisé et sera soumis à M. le Maire pour validation et pour ensuite être présenté aux autres élus.

Questions diverses

Monsieur LIZORET informe les membres de la Commission qu'il a assisté à une journée de sensibilisation concernant les haies à l'université de Caen. A cette occasion, il a eu l'agréable surprise d'entendre Caen la mer et l'université de Caen mettre en avant les espaces verts et le corridor vert mis en place par Cormelles le Royal. Il n'a malheureusement pas pu prendre la parole pour indiquer que ces espaces émanent de la réflexion des élus cormellois.

Compte rendu de la commission de l'enfance et de la jeunesse du 5 novembre 2024

Monsieur GUINEHEUX donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

Actualités des structures jeunesse

Bilans de l'été

Marc Malezet, coordinateur des structures jeunesse, introduit le bilan d'été de l'Accueil Collectif de Mineurs, accompagné de Tom-Jody Daufresne, responsable du Local Jeunes et de Romain Ferragu, directeur de l'Accueil de Loisirs. Les effectifs sont croissants dans l'ensemble des structures. 29 animateurs ont travaillé dans ces structures pendant l'été, dont 16 Cormellois.

Local Jeunes

Le Local Jeunes a ouvert ses portes sur toutes les vacances d'été, du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2024. Des binômes qualifiés d'animateurs se sont relayés sur l'été pour accueillir les jeunes (au total 6 animateurs diplômés et un responsable du Local Jeunes) et une référente pour l'organisation d'un des séjours, a été nommée.

Les effectifs du Local Jeunes sont en augmentation. En moyenne, entre 16 et 30 jeunes par semaine ont été accueillis au Local (séjour compris), et un pic de 33 jeunes a été constaté la première semaine de l'été. Les jeunes proviennent de l'ensemble du territoire cormellois, autant du bourg que des Drakkars. Le nombre d'animateurs sur certaines périodes devra être augmenté si l'on souhaite continuer à accueillir autant de jeunes. Les effectifs risquent de croître encore sur l'année 2024-2025, puisque l'on recense déjà 52 jeunes inscrits depuis septembre jusqu'à ce jour, contre 87 au total pour 2023-2024, été compris. Les inscriptions sont globalement anticipées et respectées par les familles.

De nombreuses activités, sorties et soirées ont composé le programme du Local Jeunes. Souvent, ce programme s'est construit à partir d'idées des jeunes recueillies toute l'année.

Parmi les activités sportives, il est à noter qu'un projet fort autour des Jeux Olympiques et Paralympiques a été mené : activités multisports, olympiades, handisport, activité sport et Europe avec le centre Europe Direct de Vire et l'Espace Cormel'lien, soirée à thème.

De nombreuses activités créatives ont aussi été proposées, dont plusieurs innovations : découverte d'une technique de peinture "One Stroke", "Scap Booking".

Des projets ont aussi été construits avec l'IMPro de Démouville, avec la résidence Madeleine Lamy, avec la médiathèque. Au vu des effectifs croissants, il devient plus complexe de créer des activités avec d'autres locaux de Jeunes, car les groupes deviennent trop importants pour permettre des rencontres agréables.

Il est à noter qu'au-delà des activités principales, sont proposés beaucoup de petits ateliers, et ce dès l'accueil et jusqu'au départ des enfants. En effet, il a été constaté que les jeunes ont de plus en plus tendance à aller sur leurs téléphones sur les temps libres. Le fait de proposer des ateliers qui petit à petit pourront être faits en autonomie, permet de plus facilement laisser le téléphone de côté.

Les sorties ont été variées et ont rencontré un franc succès : journée découverte à Paris et sortie à Arromanches en lien avec le 80^{ème} anniversaire du Débarquement, sorties escalade, à Bayeux Aventure, à la Brèche au diable... et sortie de clôture de l'été à Festyland.

Les soirées à thème rencontrent un franc succès : proposées une fois par semaine de 20 h à 23 h, elles ont des thématiques variées : soirée fluo et haute en couleurs, soirée loup-garou, visionnage collectif de la demi-finale de l'Euro de football à la demande des jeunes, visite aux jeunes sur le séjour de Thury-Harcourt... Une soirée de fin d'été a été proposée avec un retour en image, un buffet partagé et des petits jeux.

Les retours en mini-bus sont très appréciés, et deviennent le principal moyen de transport pour le retour des jeunes. 2 à 3 aller-retours sont faits à l'issue de chaque soirée. Ce phénomène se constate aussi sur d'autres soirées à succès, comme la soirée d'Halloween qui a rassemblé 29 personnes aux vacances de la Toussaint.

Deux séjours ont été proposés : le premier co-organisé avec l'accueil de loisirs, du 22 au 26 juillet sur la base de Thury-Harcourt, avec 12 jeunes de 11 à 14 ans. Les jeunes ont été acteurs de ce séjour en proposant menus et activités, et ont pu pratiquer le VTT, l'escalade et le kayak. Le deuxième séjour a eu lieu du 26 au 30 août 2024 sur la base de loisirs du lac de la Dathée, autour de la thématique des jeux olympiques et paralympiques (pratique du biathlon, tir à l'arc, kayak) : 12 jeunes de 11 à 17 ans ont participé à ce séjour.

Globalement, il y a beaucoup de demandes pour ces séjours, et une liste d'attente est tenue. Il est proposé de mettre en place une facturation du séjour en cas d'annulation tardive (moins de 15 jours), afin de s'aligner sur le règlement de l'accueil de loisirs. Les jeunes qui participent au séjour sont aussi investis à l'année au Local Jeunes.

Pour l'année prochaine, un projet de séjour en Belgique est envisagé avec le Comité de Jumelage Belge. Ce dernier a bénéficié d'une subvention pour un projet de voyage impliquant les jeunes : ce séjour serait composé d'une journée et demi à Bruxelles, puis d'un temps à Libramont dans la ville jumelle pour y découvrir sa grande foire. Sa réalisation est en cours d'étude par le Comité de Jumelage et l'équipe du Local Jeunes.

Un deuxième séjour serait proposé au cours de l'été. Pour éviter de multiplier les transports de matériel et les temps de montage, un même lieu pourrait accueillir le séjour du Local Jeunes, puis le séjour de l'accueil de loisirs.

Il est à noter que les jeunes, notamment les plus âgés, souhaiteraient à nouveau mettre en place un séjour long. Cela sera étudié en 2026, ou dès 2025 si le séjour en Belgique n'aboutit pas.

Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs des P'tits Loups a ouvert ses portes durant toutes les vacances d'été, soit 8 semaines. Pour les 5 premières semaines d'ouverture, les 3-5 ans ont été accueillis au sein de l'école des Drakkars, en raison des travaux réalisés à l'école des Verts Prés. Puis, à partir du 5 août, les enfants ont été accueillis sur le seul site des P'tits loups.

253 enfants ont été inscrits, soit 6 % de plus que l'année précédente, alors qu'on avait alors déjà atteint un record de fréquentation.

Chaque demi-journée, les enfants avaient toujours le choix entre deux activités, une au rythme calme et une autre au rythme soutenu, pour s'adapter à leurs besoins. Des sorties ont régulièrement été proposées.

Plusieurs animateurs se sont investis pour proposer des projets d'animation avec un objectif pédagogique fort, en s'appuyant sur leurs connaissances/compétences propres. Ces projets d'animations sont composés de plusieurs activités, souvent déclinées dans la semaine et impliquant une progression, un aboutissement.

Parmi ces projets d'animation, nous pouvons noter :

- *une initiation au basket*
- *la création d'un court-métrage, de l'écriture du scénario jusqu'à sa réalisation qui a pu être partagée aux familles.*
- *la création d'une pièce de théâtre*
- *une activité de découverte du jeu Warhammer, qui sera poursuivie sur d'autres cycles.*

Une journée "Olympiades en famille"» a été organisée à la fin de l'été, permettant d'ouvrir le centre aux familles, dans le cadre des orientations du Projet Educatif Local. Si le projet était très intéressant, peu de familles ont pu participer en raison des horaires. Il est proposé de réfléchir pour l'année prochaine à la remise en place d'une soirée de fin d'été, en doublant l'équipe d'animation ce jour-là.

Comme chaque année, des mini-camps ont été organisés :

- *une nuit des petits à l'accueil de loisirs, qui s'est très bien passée. La deuxième a été annulée faute d'inscrits.*
- *un séjour "canoé et escalade" à Thury-Harcourt pour les 6-8 ans (10 inscrits pour 12 places), "canoé et VTT" pour les 9-12 ans (12 inscrits, 24 demandes) mené en partenariat avec le Local Jeunes.*
- *un séjour à Asnelles pour les 6-12 ans, avec un programme d'activité autour du char à voile et de la pêche à pied : 24 enfants ont participé et 36 demandes ont été réalisées.*

Nous n'avons pas pu accueillir cette année tous les enfants qui auraient souhaité faire un séjour. Il est proposé pour 2024 d'organiser un séjour supplémentaire à l'adresse des 9/12 ans. Par ailleurs, il est proposé d'entamer une réflexion pour repenser l'offre de séjour à destination des 6-8 ans, dont les inscriptions sont en baisse. Plusieurs pistes sont évoquées parmi lesquelles : privilégier des séjours plus courts, d'une ou deux nuits ; se rendre sur un site "en dur" plutôt que sous tente ; réfléchir à des activités adaptées à cette tranche d'âge, ne nécessitant pas de savoir nager ; envisager une nuit des moyens au centre.

Projets communs

Les structures jeunesse se sont engagées ensemble cet été sur un projet temps fort autour des 80 ans de la Libération de Cormelles le Royal. Au Local Jeunes, ce projet a été entamé dès les vacances de printemps et a abouti, le 19 juillet, avec la mise en place d'actions très différentes : création de fleurs, visite de musée, sortie à Paris avec la visite de l'Arc de Triomphe et de la tombe du soldat inconnu dont la flamme a été apportée à Cormelles le Royal par les Anciens Combattants.

Le projet passerelle donne aussi grande satisfaction : les activités et séjours partagés permettent de créer du lien entre les deux structures, dans un esprit de continuité. La formule passerelle pour les 11-12 ans, permettant de passer la matinée à l'accueil de loisirs et de découvrir le Local Jeunes l'après-midi rencontre de plus en plus de succès. 8 jeunes ont bénéficié de ce dispositif contre 2 à 3 les années précédentes. Cette engouement est aussi favorisé par la bonne communication sur le dispositif fait auprès des familles en Mairie au moment de l'inscription.

Les membres de la commission félicitent l'ensemble des équipes des structures jeunesse pour ce beau travail.

Accompagnement à la parentalité

Suivi du projet REAAP "Etre parents ensemble à Cormelles le Royal"

Les ateliers ont débuté. Ils rencontrent un grand succès, et la plupart des activités sont complètes. Les familles accueillies ont des profils très différents, et les équipes et équipements municipaux sont fédérées autour de ce projet.

A ce jour, 84 personnes ont participé aux ateliers "en petite jauge", et 31 familles à la soirée "Ninja et sport en accès libre". Il est à noter sur cette soirée que les jeunes du Local se sont véritablement engagés et que leur proposition de "buffet sain" a rencontré un grand succès.

A l'occasion de ces ateliers, les familles peuvent se rencontrer, partager avec leurs enfants, échanger avec des professionnels. Le lien se tisse.

Plusieurs ateliers sont encore à venir : atelier lecture à voix haute, "Raconte-moi" les mercredis 27 novembre et 4 décembre ; un "Happy Hour parents, entre trop de liberté et trop d'autorité, comment faire ?" et un atelier "Devenir parents : les pleurs de bébés, comment faire ?".

Devant la réussite de ce projet "Parentalité", il est proposé d'envisager la remise en place d'actions de ce type sur toute l'année 2025.

Semaine de la Petite Enfance 2025

Dans le cadre du Projet Educatif Local, les élus ont souhaité faire de la semaine de la petite enfance un évènement de la Commune. Elle aura lieu du 14 au 22 mars 2025 autour de la place des Drakkars et s'inscrira dans la thématique nationale "Encore ! Jouer à l'infini". La journée festive en famille est proposée pour le samedi 15 mars, en raison des disponibilités des intervenants.

Les équipes du Relais Petite Enfance, de la médiathèque, de l'accueil de loisirs, de l'espace Cormel'lien, du service culturel, du conservatoire du SIVOM et une assistante maternelle volontaire, collaborent pour proposer un programme en phase avec les orientations proposées par les élus.

Une réflexion sera menée pour soumettre à M. le Maire l'organisation de la cérémonie des bébés dans ce cadre.

Questions diverses

Projet Babil au RPE avec la Compagnie Aspasya

Le Relais Petite Enfance accueille cette année une danseuse et une plasticienne en résidence, qui travailleront toute l'année sur un projet de création artistique en lien avec leurs rencontres avec les assistantes maternelles, les enfants et leurs familles à Cormelles le Royal.

Ce projet a pu avoir lieu grâce à l'investissement des équipes et du soutien financier de la CAF et de la DRAC.

Compte rendu de la commission des finances et de l'administration générale du 7 novembre 2024

Monsieur LANGRAND donne lecture du compte rendu qui fait notamment état des points suivants :

Propositions de budget 2025

La commission des finances et de l'administration générale a travaillé sur le projet de budget 2025 de la commune qui sera présenté lors du conseil municipal du mois de janvier 2025.

Subvention Association "Les amis de Madeleine Lamy"

Monsieur le Maire informe les membres de la commission qu'il a adressé un courrier au président de la Fondation Hospitalière de la Miséricorde. En conséquence, la proposition de versement de la subvention d'un montant de 45 000 € est actuellement suspendue, dans l'attente d'une réponse de la Fondation Hospitalière de la Miséricorde.

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, **à compter du 1^{er} janvier 2025** :

Pour la location des salles municipales :

- **de définir** les formules de location de salles comme suit :

Le Parc

- Forfait week-end (vendredi soir 18 h 30 au lundi matin 8 h 30)
- Forfait midweek (vendredi soir 18 h 30 au dimanche matin 8 h 30 ou du samedi soir 18 h 30 au lundi matin 8 h 30)
- Forfait journée + soirée (matin 8 h 30 au lendemain matin 8 h 30)
- Forfait journée (matin 8 h 30 au soir 18 h 30).

L'ancienne Mairie

- Forfait journée (matin 8 h 30 au soir 22 h 00).

La Pommeraie

- Forfait journée (matin 8 h 30 au soir 22 h 00).

L'Orée du Bois

- Forfait journée (matin 8 h 30 au soir 22 h 00).

- **de fixer** les tarifs suivants pour la location des salles municipales et décide d'appliquer le tarif en vigueur à la date de la signature des contrats pour les locations postérieures au 31 décembre de l'année en cours.

Salle du Parc, 1^{er} étage

Le Parc	Salle	Salle + cuisine + verres	Salle + cuisine + verres + vaisselle
Forfait week-end	279,43 € HT 335,32 € TTC	372,58 € HT 447,09 € TTC	409,84 € HT 491,80 € TTC
Forfait midweek	232,86 € HT 279,43 € TTC	326,01 € HT 391,21 € TTC	363,26 € HT 435,92 € TTC
Forfait journée + soirée	167,66 € HT 201,19 € TTC	260,80 € HT 312,97 € TTC	298,06 € HT 357,67 € TTC
Forfait journée	93,14 € HT 111,77 € TTC	186,29 € HT 223,55 € TTC	223,55 € HT 268,26 € TTC

Montant de la caution d'utilisation à déposer par les particuliers et les associations non-cormelloises	600,00 € TTC
Taux horaire de remise en état lorsque la salle n'est pas restituée en parfait état	25,00 € TTC
Pénalité par plomb défectueux sans motif sur les issues de secours	50,00 € TTC

Montants facturés aux associations en cas d'annulation de réservation

Salle	40,00 € TTC
Salle + cuisine + verres	45,00 € TTC
Salle + cuisine + verres + vaisselle	60,00 € TTC

Salle du Parc, 2^{ème} étage

Montant de la location	
Forfait journée : 49,06 € HT, soit 58,87 € TTC	
Montant de la caution d'utilisation à déposer par les particuliers et les associations non-cormelloises	600,00 € TTC
Montant facturé aux associations en cas d'annulation de réservation	10,00 € TTC
Taux horaire de remise en état lorsque la salle n'est pas restituée en parfait état	25,00 € TTC
Pénalité par plomb défectueux sans motif sur les issues de secours	50,00 € TTC

Il convient de préciser que cette salle ne peut être louée que de 8 h 30 à 22 h 00.

Salle de la Pommeraie

Montant de la location	
Forfait journée : 121,09 € HT, soit 145,31 € TTC	
Montant de la caution d'utilisation à déposer par les particuliers et les associations non-cormelloises	500,00 € TTC
Taux horaire de remise en état lorsque la salle n'est pas restituée en parfait état	25,00 € TTC
Montant facturé aux associations en cas d'annulation de réservation	10,00 € TTC
Montant de la pénalité pour la perte des clés attribués et en obtenir de nouvelles	46,00 € TTC

Il convient de préciser que cette salle ne peut être louée que de 8 h 30 à 22 h 00.

Salle de l'Orée du Bois

	Salle + cuisine
Forfait journée	232,86 € HT 279,43 € TTC
2 ^{ème} journée consécutive	116,43 € HT 139,72 € TTC
Montant de la caution d'utilisation à déposer par les particuliers et les associations non-cormelloises	1 000,00 € TTC
Taux horaire de remise en état lorsque la salle n'est pas restituée en parfait état	25,00 € TTC
Pénalité par plomb défectueux sans motif sur les issues de secours	50,00 € TTC
Montant facturé aux associations en cas d'annulation de réservation	90,00 € TTC
Somme à payer si on a empêché volontairement le fonctionnement du limiteur de son	1 000,00 € TTC

La salle de l'Orée du Bois ne peut être louée que de 8 h 30 à 22 h 00.

Salle des Drakkars

Pour une location qui ne soit pas une exposition	
Samedi, dimanche et jours fériés	170,26 € HT, soit 204,32 € TTC
Les autres jours de la semaine	110,50 € HT, soit 132,60 € TTC
Pour une location concernant une exposition	
Sans projecteur	48,06 € HT, soit 57,68 € TTC
Avec projecteur	72,78 € HT, soit 87,33 € TTC
Au-delà de 6 jours	3 jours gratuits sont accordés
Montant de la caution d'utilisation à déposer par les particuliers et les associations non-cormelloises	460,00 €

Montant facturé aux associations en cas d'annulation de réservation

Pour une location qui n'est pas une exposition	
Samedi, dimanche et jours fériés	40 €
Les autres jours de la semaine	25 €
Pour une location concernant une exposition	
Sans projecteur	10 €
Avec projecteur	15 €

Salle de l'Ancienne Mairie

	Salle
Forfait journée	83,83 € HT, soit 100,60 € TTC
Montant de la caution d'utilisation à déposer par les particuliers et les associations non-cormelloises	300,00 € TTC
Montant facturé aux associations en cas d'annulation de réservation	20,00 € TTC

Il convient de préciser que cette salle ne peut être louée que de 8 h 30 à 22 h 00.

Centre de Loisirs

	Samedi, dimanche et jours fériés	Les autres jours de la semaine
Location	173,84 € HT, soit 208,61 € TTC	116,34 € HT, soit 139,61 € TTC
Montant de la caution d'utilisation à déposer par les particuliers et les associations non-cormelloises	300,00 € TTC	300,00 € TTC
Montant facturé aux associations en cas d'annulation de réservation	25,00 € TTC	25,00 € TTC

Salle du 1^{er} étage de la Halle des Sports

Utilisation de la salle du 1^{er} étage avec la partie bar (délibération N° 98.09.09)

Montant de la caution d'utilisation à déposer par les particuliers et les associations non-cormelloises	300,00 € TTC
Taux horaire de remise en état lorsque la salle n'est pas restituée en parfait état	25,00 € TTC

Préau de l'école de la Vallée avec accès aux sanitaires

Uniquement le samedi, pour un vin d'honneur

Montant de la location	
86,22 € HT, soit 103,46 € TTC	
Montant de la caution d'utilisation à déposer par les particuliers et les associations non-cormelloises	300,00 € TTC
Montant facturé aux associations en cas d'annulation de réservation	20,00 € TTC
Taux horaire de remise en état lorsque le préau et les sanitaires ne sont pas restitués en parfait état	25,00 € TTC

- **de reconduire ou de fixer** les différentes dispositions énoncées ci-dessous, déjà adoptées précédemment, à savoir :

- * la fixation à 50 % des prix ci-avant déterminés, le prix de location des salles aux associations qui souhaiteraient les utiliser de façon payante, comme défini par la délibération n° 98.11.02 adoptée le 14 septembre 1998.
- * le maintien pour ces salles de l'application d'un demi-tarif pour la location d'une 2^{ème} journée consécutive par un même locataire pour les week-ends. Cette disposition ne s'applique pas pour une location lors d'une exposition à la salle des Drakkars compte tenu de l'existence d'un tarif spécifique.
- * le minimum de facturation sera de 5 € en cas de remboursement effectué suite à de la casse ou à un manque de matériel.
- * lors d'une inhumation dans un des cimetières de Cormelles le Royal, la famille a la possibilité d'obtenir le prêt d'une salle cormelloise à titre gratuit, sous réserve de sa disponibilité.
- * le montant de la pénalité pour la perte d'une clé attribuée et en obtenir une nouvelle est de 40 €.
- * le montant de la pénalité pour la perte du transpondeur (clé électronique) attribué et en obtenir un nouveau est de 46 €, pour tous les sites de la commune.

Budget des activités funéraires

	Montant HT	Montant TTC
Vente de caveaux		
caveau 1 place	969,83 €	1 163,80 €
caveau 2 places	1 208,33 €	1 450,00 €
caveau 3 places	1 475,83 €	1 771,00 €
Une case-urne enterrée	466,67 €	672,00 €
Une case columbarium hors sol	945,40 €	1 134,48 €

Creusement des tombes		
Fosse à 1 place	169,22 €	203,06 €
Fosse à 2 places	236,92 €	284,30 €
Fosse à 3 places	323,94 €	388,73 €

Budget Ville

Pour l'aide aux séjours pédagogiques

- **de fixer** à 40,00 € le montant de l'aide accordée à chaque enfant cormellois qui participera à un séjour pédagogique organisé par un établissement scolaire.
- de préciser que :
 - cette aide est versée directement à l'organisme organisateur du séjour,
 - un seul séjour par enfant et par année scolaire sera aidé,
 - cette aide ne concerne pas les enfants des écoles primaires cormelloises qui partent en classe de neige, une aide spécifique étant prévue à cet égard.

Pour la location des stands et podium

- Stands de 3 m X 3 m
103,15 € HT, soit 123,78 € TTC le week-end, avec dépôt d'un chèque-caution de 760 €.
- Podium non couvert (hors montage)
10,42 € HT le m², soit 12,50 € TTC le m², avec dépôt d'un chèque-caution de 1 500 €.

Pour les prix de vente des concessions funéraires

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession de 2 m ²	105,92 €	317,77 €	751,46 €
Concession de case urne enterrée ou de case de columbarium hors sol	42,22 €	105,92 €	244,77 €

Pour les prix de fourniture de photocopies des actes officiels

- 0,15 € le coût de facturation de chaque page de photocopie d'un document officiel que la commune fournit à un administré dans les conditions prévues par les textes réglementaires.

Pour les prix de vente des étiquettes pré-imprimées portant l'adresse des électeurs

- 0,10 € le prix de vente d'une étiquette pré-imprimée portant l'adresse des électeurs, sous réserve que les conditions énumérées dans la délibération adoptée le 16 novembre 1992 et reprises ci-dessous soient respectées :
 - ✓ la demande est formulée par écrit, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur au terme de laquelle le demandeur s'engage à ne pas faire un usage commercial de ces étiquettes.
 - ✓ la vente s'effectue soit avant, soit après la période correspondant à une campagne électorale mais pas pendant une période de campagne électorale, ceci afin de respecter les dispositions du code électoral.
 - ✓ le règlement de la dépense est effectué au moment de la remise des étiquettes.

Pour le tarif du droit de place

- 20,63 € le m² et par trimestre, le droit de place à percevoir pour l'utilisation de ce droit un jour par semaine (jour déterminé en début de trimestre), le paiement s'effectuant trimestriellement.
- 27,47 € par demi-journée le droit de place pour le stationnement occasionnel de véhicule de vente.

Pour le tarif de location de la benne communale pour évacuation du marc de pommes

- 15 € le coût de la mise à disposition de la benne du tracteur communal pour évacuer le marc de pommes des Cormellois qui utilisent le service d'une presse à cidre.

Pour le tarif de la Médiathèque Municipale

- la carte d'adhésion sera distribuée gratuitement. En cas de perte, son remplacement coûtera 2 €.
- si un livre n'est pas retourné dans les délais impartis par le règlement, il sera facturé au prix d'achat de la médiathèque.
- en cas de non restitution d'un document numérique (Cédérom, DVD) dans les délais impartis par le règlement, un montant forfaitaire de 40 € sera demandé à l'utilisateur. Il en sera de même si le document est restitué dans un état le rendant inutilisable.
- le tarif de la participation aux ateliers créatifs est fixé à 1,50 € par enfant.
- si le matériel d'accompagnement de tout document est retourné incomplet ou détérioré, le montant du dédommagement dû par l'emprunteur sera de 5 €.
- le tarif des impressions à l'Espace Multimédia est déterminé comme suit :

	format A4	format A3
Noir et blanc	0,15 € la page	0,30 € la page
Couleur	0,45 € la page	0,90 € la page

Pour la caution pour le prêt d'une sonorisation aux associations non-cormelloises

- **de fixer** à 460 € le montant de la caution à déposer par les associations non-cormelloises pour bénéficier du prêt de matériel de sonorisation.
- **de ne pas appliquer** de caution aux associations cormelloises.

Pour le dépôt de garantie pour le prêt de tables de tennis de table

- **de fixer** le versement d'un dépôt de garantie de 300 € par table lors du prêt de tables de tennis de table à des clubs extérieurs. Celui-ci sera restitué après constatation du bon état du matériel en retour.

Pour la subvention communale pour indemnisation des frais de déplacement des associations cormelloises et des comités de jumelage

- **de fixer** les montants et les principes suivants :
 - ✓ Le principe de non prêt du bus communal aux associations cormelloises est retenu.
 - ✓ Il est accordé aux associations cormelloises, afin de les indemniser des frais de transport d'une sortie annuelle, une subvention calculée dans la limite de la dépense réellement engagée et d'un plafond de 925 € maximum de :
 - 8,40 € par personne participant à la sortie, pour un trajet aller-retour jusqu'à 250 km,
 - 12,19 € par personne participant à la sortie, pour un trajet aller-retour de 251 à 400 km,
 - 21,20 € par personne participant à la sortie, pour un trajet aller-retour de plus de 400 km.
 - ✓ Dispositions particulières :
 - l'association Bien Vivre sa Retraite à Tout Age peut bénéficier de cette subvention 4 fois par année civile.
 - les Comités de Jumelage peuvent en bénéficier :
 - pour chaque sortie programmée par l'association à l'occasion du séjour d'une délégation de la ville jumelle, si le bus municipal n'est pas disponible aux dates et heures souhaitées, suivant la base de calcul fixée annuellement,
 - dans les autres cas, une fois par année civile,
 - si le déplacement s'effectue dans la ville jumelle, il est attribué 1 353,97 €, quel que soit le nombre de participants, dans la limite de la dépense réellement engagée.
 - ✓ Modalités de la demande
 - un imprimé de demande de subvention est mis à disposition par les services municipaux. Cet imprimé, dûment complété, doit parvenir à la Mairie accompagné de la facture et de la liste des participants dans les 15 jours suivant la manifestation, afin d'obtenir le versement de la subvention. Ces personnes doivent avoir un lien avec l'association.
 - le montant de la subvention ainsi attribuée sera plafonné à 925 € par année civile et par association, sauf en ce qui concerne l'association Bien Vivre sa Retraite à Tout Age et les Comités de Jumelage.

Pour les tarifs de la vaisselle de la salle du Parc

- **de fixer** les tarifs suivants pour la casse de la vaisselle salle du Parc. Le tarif minimum de perception est de 5 €.

2 €	5 €	30 €
Verre à eau	Coupe à glace	Seau à champagne
Verre à vin	Corbeille en osier	Pot en inox
Verre à digestif	Louche	Plateau de service
Flûte à champagne	Couverts à salade	Plateau à fromages
Verre apéritif	Carafe en verre	Soupière
Couteau	Ouvre boîte	Légumière
Cuillère à soupe	Tire-bouchon	Plat à poisson
Cuillère à café		Plat ovale
Couteau à poisson		Plat rond
Fourchette		Planche à découper
Fourchette à poisson		Saucier
Sucrier		Huilier
Cendrier		Corbeille inox
Assiette plate		
Assiette creuse		
Assiette à dessert		
Tasse à café		
Sous-tasse		

Pour le tarif des vacances funéraires

- **d'émettre** un avis favorable à des vacances funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur d'un montant de 25 euros et précise que les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, les opérations de fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la Commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation, ainsi que les opérations d'exhumation, de ré-inhumation et de translation de corps s'effectuent en présence d'un agent de la police nationale.

Delib20240903

OBJET : Admission en non-valeur – Budget ville

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable afin d'admettre en non-valeur le titre suivant :

Année	Titre	Libellé	Montant	Motif
2022	T.1198	Badge non rendu	44,00 €	Poursuite sans effet, NPAI
		TOTAL	44,00 €	

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Delib20240904**OBJET : Décision modificative n°1 pour l'exercice 2024**

Une décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

En section de fonctionnement, les ajustements s'élèvent à :

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Décision modificative n° 1	2 000,00 €	2 000,00 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2024	DM N°1	BP + DM
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	300 000,00 €		300 000,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
042	ECRITURES D'ORDRES	86 168,15 €	2 000,00 €	88 168,15 €
70	PRODUITS DE SERVICES ET DU DOMAINE	764 710,80 €	- €	764 710,80 €
73	IMPOTS ET TAXES	3 071 634,21 €	- €	3 071 634,21 €
731	FISCALITE LOCALE	2 395 074,00 €	- €	2 395 074,00 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	404 842,00 €	- €	404 842,00 €
75	AUTRE SPRODUITS DE GETION COURANTE	93 500,00 €	- €	93 500,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	8,00 €	- €	8,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
		7 145 937,16 €	2 000,00 €	7 147 937,16 €

Chapitre 042 – Ecritures d'ordres : + 2 000 €

Ajustement du poste : Reprise des subventions d'investissement : 2 000 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2023	DM N°1	BP + DM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 859 959,03 €	- 103 000,00 €	1 756 959,03 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 571 201,56 €	103 000,00 €	3 674 201,56 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	31 153,00 €	- €	31 153,00 €
023	VIREMENT VERS LA SECTION INVESTISSEMENT	115 000,00 €	- 12 770,00 €	102 230,00 €
042	ECRITURES ORDRES	377 797,61 €	14 770,00 €	392 567,61 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 107 880,00 €		1 107 880,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	82 945,96 €	- €	82 945,96 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €		- €
		7 145 937,16 €	2 000,00 €	7 147 937,16 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : -103 000 €

Compte 60612 : -103 000 €.

Chapitre 012 – Charges de personnel : + 103 000 €.

Un ajustement de 103 000 € est nécessaire pour les frais de personnel (transfert du poste EVS à la ville, contractuels supplémentaires pour le centre de Loisirs et périscolaires, poste du policier municipal...).

Chapitre 042 – Ecritures d'ordre : + 14 770 €

Amortissement sur les biens acquis en 2024 (en effet, depuis le passage à la M57, les amortissements se pratiquent dès le 1^{er} jour d'acquisition) : 14 770 €.

Chapitre 023– Virement de la section de fonctionnement : - 12 770 €

Il est nécessaire d'ajuster le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement du montant des écritures d'ordre (dépenses et recettes).

En section d'investissement, les ajustements s'élèvent à :

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Décision modificative n° 1	27 000,00 €	27 000,00 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BP 2023	DM N°1	BP + DM
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	4 387 266,22 €	- €	4 387 266,22 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	115 000,00 €	- 12 770,00 €	102 230,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS	2,00 €	- €	2,00 €
040	ECRITURES ORDRES	377 797,61 €	14 770,00 €	392 567,61 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	663 850,52 €	- €	663 850,52 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	383 475,11 €	- €	383 475,11 €
16	EMPRUNTS	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
		5 929 891,46 €	27 000,00 €	5 956 891,46 €

Chapitre 040– Ecritures d'ordre : + 14 770 €

Amortissement sur les biens acquis en 2024 (en effet, depuis le passage à la M57, les amortissements se pratiquent dès le 1^{er} jour d'acquisition) : 14 770 €.

Chapitre 041– Opérations patrimoniales : + 25 000 €

Suite à la réalisation de l'opération "extension du Bois", il est nécessaire de procéder au changement d'affectation de la parcelle AM22 de 2111-Terrains nus à 2117-Bois et forêts.

Chapitre 021– Virement de la section de fonctionnement : - 12 770 €

Il est nécessaire d'ajuster le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement du montant des écritures d'ordre (dépenses et recettes).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		BP 2023	DM N°1	BP + DM
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
040	ECRITURES ORDRES	86 168,15 €	2 000,00 €	88 168,15 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
16	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	362 500,00 €	- €	362 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 700,00 €	- €	12 700,00 €
204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 900,00 €	- €	6 900,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	563 794,58 €	- €	563 794,58 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 897 828,73 €	- €	4 897 828,73 €
		5 929 891,46 €	27 000,00 €	5 956 891,46 €

Chapitre 040 – Ecritures d'ordre : +2 000 €

Ajustement du poste : Reprise des subventions d'investissement : 2 000 €

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 25 000 €

Suite à la réalisation de l'opération "extension du Bois" il est nécessaire de procéder au changement d'affectation de la parcelle AM22 de 2111- Terrains nus à 2117-Bois et forêts.

Delib20240905

OBJET : Subvention annuelle pour le CCAS

La loi détermine le statut des CCAS (Code de l'Action Sociale et des Familles : article L213-5 et suivants) en tant qu'établissements rattachés aux communes, ils disposent de compétences propres (une personnalité juridique, une existence administrative et financière distincte de la Commune, un conseil d'administration qui détermine ses orientations).

Le CCAS est par conséquent un établissement public administratif de la Ville de Cormelles le Royal, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité, de la gérontologie. Le CCAS constitue ainsi, conformément à son statut, l'outil privilégié de la commune pour animer et développer ses actions dans le champ social (personnes fragiles, personnes âgées, développement des liens intergénérationnels, de la solidarité, de la citoyenneté...).

Le CCAS de Cormelles le Royal exerce l'intégralité de ses compétences en manière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du Code d'Action Sociale et des Familles ainsi que dans le cadre du décret n°95-562 du 6 mai 1995, qui précise les attributions de cet établissement public.

Le CCAS de Cormelles le Royal fonctionne avec son propre tableau des emplois. Il organise la gestion de ses effectifs et il crée par délibération le tableau des emplois. Avec la mise en œuvre de son propre tableau des emplois, le CCAS dispose de son Conseil d'Administration et de son budget, possède une autonomie de fonctionnement qui lui permet de mieux affirmer sa politique sociale et de davantage valoriser ses interventions sociales.

Conformément à l'article 25 du décret du 6 mai 1995 qui prévoit que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale peuvent comprendre, entre autres, les subventions versées par la Commune, le CCAS reçoit une subvention de la Commune de Cormelles le Royal. Celle-ci est réévaluée chaque année afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et d'investissement.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Commune de Cormelles le Royal, le CCAS dispose de la faculté d'organiser les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels.

Dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la Commune de Cormelles le Royal s'engage toutefois à apporter au CCAS et pour certaines fonctions, son savoir-faire et son expertise.

Pour lui permettre d'assurer ses missions, la Commune attribue au CCAS une subvention d'équilibre annuelle et lui apporte divers concours permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de garantir de la sorte la cohérence globale du fonctionnement des services municipaux et du CCAS.

Dans un souci de clarification, la Commune de Cormelles le Royal et le CCAS ont décidé de conclure une convention définissant, outre celles qui lui sont dévolues par la loi, les missions confiées par la commune au CCAS. Cette convention prévoit également, d'une part l'étendue des concours apportés par la Commune en dehors de la subvention d'équilibre et d'autre part, elle précise la nature des prestations assurées par le CCAS pour le compte de la Commune.

Où cet exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 230 000 € au titre de l'année 2025 au Centre Communal d'Action Sociale de Cormelles le Royal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre entre la Commune de Cormelles le Royal et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Cormelles le Royal, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, qui prévoit notamment les modalités de versement de la subvention.

Monsieur Francis MENARD arrive en séance.

Le nombre de présents est désormais de 19, le nombre de pouvoirs de 4 et le nombre de votants de 23.

Delib20240906

OBJET : Demande d'adhésion de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC Energie

Vu les statuts du SDEC ENERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016.

Vu la délibération de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ENERGIE pour le transfert de sa compétence "Eclairage Public" sur l'ensemble de son territoire.

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC Energie du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

Considérant que la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence "Eclairage public", sur l'ensemble de son territoire, dans les meilleurs délais.

Considérant que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat..

Considérant que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du Syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement,
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable,
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

Considérant que, conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ENERGIE, par courrier du 15 octobre 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ENERGIE, au conseil municipal.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ENERGIE.

Delib20240907

OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal du 25 mai 2020 et du 27 juin 2022, il a :

Au titre de la délégation n°4 : *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

- signé les marchés suivants :

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
AF DISTRIBUTION	ALIMENTATION HALLOWEEN LOCAL JEUNES	22/10/2024	22,77 €
	FRUITS A LA RECRE GROUPE SCOLAIRE DRAKKARS	21/10/2024	900,00 €
	FRUITS A LA RECRE VALLEE	21/10/2024	600,00 €
	FRUITS A LA RECRE VERTS PRES	21/10/2024	400,00 €
	GOUTERS ATELIERS PARENTALITE	29/10/2024	40,00 €

	GOUTERS GARDERIE MATERNELLE DES VERTS PRES	16/10/2024	150,00 €
	GOUTERS GS DRAKKARS	15/10/2024	200,00 €
	GOUTERS PRIMAIRE VALLEE	15/10/2024	150,00 €
Total AF DISTRIBUTION			2 462,77 €
APAJH ATELIER CONTACT	DIVERS PRESTATIONS EV MERLON BLD DE L'AVENIR	15/10/2024	8 392,13 €
Total APAJH ATELIER CONTACT			8 392,13 €
BUREAU VERITAS	DIAGNOSTICS D'ETAT DE CONSERVATION D'UNE STATUE PRIMAIRE VALLEE + OEUVRE METALLIQUE RD POINT INDUSTR	09/10/2024	1 902,00 €
	VERIFICATION INITIAL DE 4 AIRES DE JEUX	29/10/2024	786,00 €
	VERIFICATION MOYEN DE SECOURS AU PARC	31/10/2024	123,60 €
Total BUREAU VERITAS			2 811,60 €
CAEN NUISIBLES	MISE EN PLACE D'UN PLAN DE DERATISATION DU RESEAU DES EAUX USEES 3 PASSAGES PAR RUE	07/10/2024	6 704,00 €
Total CAEN NUISIBLES			6 704,00 €
CAP FORCE SECURITE	3 NOUVEAUX POINTS CAMERAS RUE CALVAIRE /PLACE COMMERCE- CIMETIERE -ACACIAS + UN AJOUT CAMERA HALLE S	07/10/2024	23 463,20 €
Total CAP FORCE SECURITE			23 463,20 €
CENTRE LECLERC DISTRIBUTION	ALIMENTATION ACCUEIL DE LOISIRS ET ATELIER CUISINE	16/10/2024	48,66 €
	ALIMENTATION BUFFET PARENTALITE	17/10/2024	200,00 €
	ALIMENTATION ET ATELIER CUISINE ACCUEIL DE LOISIRS	05/11/2024	200,00 €
	REAPPROVISIONNEMENT ET ACHAT POUR LE POT DES ASSOCIATIONS	18/10/2024	362,06 €
	REAPPROVISIONNEMENT ET POT DE FIN D'ANNEE	05/11/2024	439,18 €
Total CENTRE LECLERC DISTRIBUTION			1 249,90 €
DALE FLEURS	660 JACINTHES SIMPLES POUR 18/12/2024 COLIS DES ANCIENS + 120 JACINTHES DOUBLE MAD.LAMY ET ODETTE RA	30/10/2024	2 550,00 €
	FLEURS POUR LES 100 ANS DE MME TAISSON	06/11/2024	80,00 €
Total DALE FLEURS			2 630,00 €
GAGNERAUD CONSTRUCTION	ILLUMINATIONS DE NOEL 2024	10/10/2024	20 179,54 €
Total GAGNERAUD CONSTRUCTION			20 179,54 €

HABI PRO	2 VESTES DE PLUIE HI-VIS JAUNE T L+ 2 PANTALONS DE PLUIE HI-VIS JAUNE T L ATELIERS	25/10/2024	83,86 €
	DIVERS VETEMENTS DE TRAVAIL SECURITE	14/10/2024	447,15 €
	VERIFICATION MATERIEL EPI ATELIERS	30/10/2024	1 145,46 €
Total HABI PRO			1 676,47 €
L'ARBRE A CACAO - JEFF DE BRUGES	175 BALLOTINS CHOCOLAT 500 G ASSORTIS P/PERSONNEL COMMUNAL	29/10/2024	3 605,00 €
Total L'ARBRE A CACAO - JEFF DE BRUGES			3 605,00 €
LEGALLAIS	1 COFFRET DOUILLES + ACCESS MARQUE SAM + DISQUE PAD IP-STF FESTOOL CDE N° 80391256	10/10/2024	246,80 €
	10 RUBAFORT FALSQ FETES CDE N° 31150256	07/11/2024	382,44 €
	20 ATTACHES UNIVERSELLE + 7 CHEMINS CABLE HDS CDE N° 80940728	22/10/2024	309,88 €
	4 CUTTERS FIXE CONFORT ATELIERS CDE N° 31233966	15/10/2024	167,76 €
	6 GUIRLANDES FIXE BLANC 10M - 6 GUIRLANDES BLEU 10M CHALET NOEL MAIRIE CDE N° 80924319	22/10/2024	561,60 €
	6 ROULETTES MAXIROLL PIVOTANTE BLOC 125 PA POINT M CDE N° 31221412	10/10/2024	392,98 €
	6 SANGLES LECUYER 9 M + 10 SANGLES CANCALE 5 M + 10 SANGLES 2 CROCHETS CANCALE 7 M CDE N° 31199164	09/10/2024	683,88 €
	BONDE DOUCHE ATELIERS CDE N°31307170	23/10/2024	24,44 €
	BONNET ECLAIRAGE LED ATELIERS CDE N° 31307179	23/10/2024	171,00 €
	CHAPEAU POUR POTEAU + VIS + EQUERRE MATERNELLE VP CDE N° 80933377	18/10/2024	471,71 €
	CONNECTEUR PALISSADE MATERNELLE VP CDE N° 31286022	17/10/2024	119,83 €
	COUTEAU LAME RETRACTABLE + LAMES 18MM ATELIERS CDE N° 31233964	15/10/2024	163,39 €
	DIVERS BLOCS BORNEO GSD CDE N° 31358574	25/10/2024	112,70 €
	DIVERS FORETS CDE N° 80180381	11/10/2024	471,56 €
	DIVERS FORETS MATERNELLE VP CDE N° 80978529	06/11/2024	27,64 €
	DIVERS FOURNITURES MAIRIE CDE N° 80924338	17/10/2024	22,36 €

DIVERS FOURNITURES VESTIARES STADE + OREE DU BOIS	15/10/2024	204,74 €
DIVERS GANTS ATELIERS CDE N° 31336278	23/10/2024	406,63 €
DIVERS JOINTS CAOUTCHOU ACCUEIL DE LOISIRS CDE N° 31341095	07/11/2024	19,48 €
DIVERS MAMELONS LAITON ATELIERS CDE N° 31255628	15/10/2024	12,77 €
DIVERS VIS ILLIEC TX ATELIERS CDE N° 31234010	15/10/2024	12,60 €
DIVERS VIS TOLES ATELIERS CDE N° 31454125	06/11/2024	44,21 €
FLEXIBLES + VANNE COLLECTEUR ACCUEIL DE LOISIRS CDE N° 31341119	07/11/2024	37,75 €
FLIP LOT DE 5 DESSUS BOIS ATELIERS CDE N° 80933430	18/10/2024	224,76 €
FRAISE CARB.A.RA.100*22 + LAMELLE LAMELLO CDE N° 80391237	10/10/2024	75,05 €
GRAISSE LONGUE DUREE WD-40 MAIRIE CDE N° 31453527	05/11/2024	42,96 €
LAME DOUBLE CROCHET MATERNELLE VERTS PRES CDE N° 31281238	18/10/2024	71,22 €
LAMES CUT. ENDURA15 18MM ATELIERS CDE N° 31233967	15/10/2024	344,98 €
LAMES CUTTER TRAPEZZ ATELIERS CDE N° 31255627	15/10/2024	25,78 €
LINGETTES BIG WIPES ATELIERS CDE N° 31469064	06/11/2024	43,08 €
MARQUEURS CHARIOT PLIANT AVEC CAISSE FIMM CDE N° 80180483	11/10/2024	337,26 €
NETTOYANT DEGRAISSANT CLEN UP ATELIERS CDE N° 31469055	06/11/2024	94,80 €
PETITS MATERIELS ATELIERS CDE N° 80180357	10/10/2024	845,39 €
PETITS OUTILLAGES ATELIERS CDE N° 80180438	10/10/2024	767,12 €
PILES VARTA CR2032 ATELIERS CDE N° 31337690	24/10/2024	51,60 €
PILES VARTA CR2032 MAIRIE CDE N° 31453521	05/11/2024	41,28 €
RUBAN SIGNALISATION FESTIVITES CDE N° 31312984	23/10/2024	252,65 €
SACHET MANCHON CUVETTE ENFANT MATER VP CDE N° 80980319	07/11/2024	34,08 €

	SCIES + TRUELLES ATELIERS CDE N° 31383028	25/10/2024	220,08 €
	SELLE 90 PTUYAU 100 + COUDES PVC 45 + AERATEUR AMEMBRANE POUR TISANERIE MAIRIE CDE N° 80902227	09/10/2024	26,50 €
	TENAILLES PINCE HELICE MALAXEUR CDE N° 80180583	11/10/2024	212,88 €
	TUYAU SPIRABEL DIAM 38MM ATELIERS CDE N° 31255622	15/10/2024	155,52 €
	VIS BOIAGA TFTX4 MATERN VP CDE N° 31357055	25/10/2024	171,46 €
	VIS VALUE INOX MATERN VP CDE N° 31357127	25/10/2024	36,22 €
Total LEGALLAIS			9 142,82 €
LES ACCORDS PARFAITS	255 COLIS COUPLE POUR ANCIENS	30/10/2024	7 420,50 €
	415 COLIS INDIVIDUEL POUR LES ANCIENS	30/10/2024	9 335,84 €
Total LES ACCORDS PARFAITS			16 756,34 €
NCH FRANCE KERNITE	DIVERS FOURNITURES ATELIERS	06/11/2024	1 505,41 €
Total NCH FRANCE KERNITE			1 505,41 €
PROMOCASH LA THOTHALE	16 BOITES DE ROCHERS FERRERO CMJ	14/10/2024	90,00 €
	65 BARQUETTES LU CHOCO + 65 ABRICO + 65 FRAISES 4 BOITES 150 CHUPPAS + 200 SACS	14/10/2024	400,00 €
	BRETELLE P/NOEL DES PAQUETS BARQUETTES LU + SUCETTES + ROCHER FERRERO + SACS BRETelles POUR ARBRE DE NOEL DES ENFANTS CO	09/10/2024	515,00 €
Total PROMOCASH LA THOTHALE			1 005,00 €
SA ARNOULD BRUNO	ACHAT DE SAPINS DE NOEL 2024 FESTIVITES	14/10/2024	2 489,85 €
Total SA ARNOULD BRUNO			2 489,85 €
SA TAILLIET THIERRY EARL DES CARELLES	BOUTEILLES DE CHAMPAGNE	07/10/2024	3 468,00 €
Total SA TAILLIET THIERRY EARL DES CARELLES			3 468,00 €
SA WESCO	20 DRAPS HOUSSE BLANC POUR COUCHETTE 130*54 MATERNELLE DES DRAKKARS	05/11/2024	118,70 €
	TABLES + CABANE + BABIBASCULE + BROUETTES + TABLES ACTIVITES + PORTEURS + BANC + CHAISES POUR RPE	29/10/2024	3 176,49 €
Total SA WESCO			3 295,19 €

SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO	ORDINATEURS PC PORTABLES 15.6" Intel core i5 et installation : configuration réseau	23/10/2024	3 045,57 €
Total SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO			3 045,57 €
SARL B.E.T. LENESLEY	DIAGNOSTIC DE MODIFICATION ET REMPLACEMENT VERRIERE CENTRALE GSD	23/10/2024	4 500,00 €
	DIAGNOSTIC POUR TRANSFORMATION DU LOGEMENT 27 PL DRAKKARS EN 2 LOGEMENTS	23/10/2024	4 740,00 €
Total SARL B.E.T. LENESLEY			9 240,00 €
SAS AXED PORTES AUTOMATIQUES	INTERVENTION SUR VOLET ROULANT LOCAL POLICE MUNICIPALE	23/10/2024	1 036,80 €
	INTERVENTION SUR VOLET ROULANT MAISON DES SPORTS STADE	23/10/2024	330,00 €
Total SAS AXED PORTES AUTOMATIQUES			1 366,80 €
SAS BLACHERE ILLUMINATION	ILLUMINATIONS NOEL 2024	10/10/2024	26 810,26 €
Total SAS BLACHERE ILLUMINATION			26 810,26 €
SAS LA CELTIQUE INDUSTRIELLE	DIVERS PRODUITS DE TRACAGE STADE	06/11/2024	2 106,24 €
Total SAS LA CELTIQUE INDUSTRIELLE			2 106,24 €
SAS MONROCQ	PIECES POUR JD 1550 ATELIERS	06/11/2024	1 449,42 €
Total SAS MONROCQ			1 449,42 €
SAS PURODOR	DIVERS PRODUITS D'ENTRETIEN ATELIERS	30/10/2024	1 524,02 €
Total SAS PURODOR			1 524,02 €
SAS SEDI	1 RELIURE BIBLIOS DEMI CHAGRIN FILET OR DORURE POUR ETAT CIVIL 2019-2021 ET 2022- 2024	05/11/2024	332,44 €
	RELIURES DES REGISTRES COMMUNAUX	15/10/2024	2 034,44 €
Total SAS SEDI			2 366,88 €

Au titre de la délégation n°8 : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- délivré une concession de 15 ans,
- délivré une concession de 50 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.